

Journée Technique Formation 2014



Compte-rendu



Cette journée s'inscrit dans le cadre d'un des axes prioritaires de travail du CeRCAD Midi-Pyrénées pour les années 2013 et 2014 : favoriser la montée en compétences des professionnels du bâtiment et de l'aménagement.

Dans la poursuite de cet objectif, le centre de ressources et ses partenaires ont souhaité mobiliser les acteurs de la formation sur les nouveaux enjeux à prendre en considération sur l'évolution des métiers du bâtiment et de l'aménagement dans le cadre de leur offre de formation.

Une première édition avait été organisée en 2012 et une centaine d'organismes et établissements de formation avaient répondu présents.

Cette année, le CeRCAD a souhaité permettre, au-delà des informations communiquées tout au long de cette journée, la rencontre et les échanges entre les acteurs de la formation et les professionnels du secteur du bâtiment et de l'aménagement. C'est dans ce contexte que cette année encore plus de 120 personnes étaient réunies au sein de l'amphithéâtre de l'AFPA Palays.



Introduction

Emile PEREZ, Directeur Régional de l'AFPA Midi-Pyrénées

La transition énergétique est en marche et représente un enjeu majeur dans un contexte économique difficile où les emplois dans le secteur du bâtiment, mais également de la formation, sont mis à mal. Celle-ci constitue une véritable opportunité pour un rebond du secteur avec un nécessaire élargissement des compétences.

Dans ce contexte l'AFPA met tout en œuvre pour amorcer le virage de la transition énergétique avec la création de modules de formation et d'une plateforme technique dédiés à l'isolation thermique par l'extérieur.

Sylvie DUFOUR, Chef de Service Connaissance Evaluation Climat à la DREAL Midi-Pyrénées

25 490 autorisations de construire dans le logement neuf ont été délivrées. Bien qu'en baisse en 2013, le dynamisme régional reste important.

L'activité dans le secteur du bâtiment est actuellement portée par les constructions de logements sociaux¹ et les chantiers de la rénovation, pour lesquels la filière est en forte évolution.

Dans ce cadre, l'enjeu de la formation initiale et continue est de taille pour permettre une évolution qualitative du marché et une véritable diminution de la facture énergétique des ménages.

Ce travail et cette mobilisation sur la formation doivent être menés conjointement avec tous les partenaires pour faire passer ces messages.

Françoise DEDIEU-CASTIES, vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées porte un fort intérêt à la thématique de la formation comme levier pour relever le défi de la transition énergétique et plus spécialement celui de la massification de la rénovation énergétique du parc existant.

Dans ce contexte, la Région Midi-Pyrénées a décidé de se mobiliser fortement en renforçant l'enveloppe budgétaire consacrée à la formation professionnelle notamment sur le volet rénovation énergétique.

Par ailleurs, le financement de la formation doit se faire dans le cadre d'un véritable accompagnement des professionnels du secteur pour assurer son efficacité.

Éric GOUARDES, Directeur Régional Adjoint de l'ADEME Midi-Pyrénées

L'habitat et les bâtiments tertiaires représentent le premier poste de consommation énergétique devant le transport et l'industrie. La mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) devrait permettre d'atteindre au plan national un rythme de rénovation de 500 000 logements par an d'ici 2017. Ce plan devrait créer de la demande auprès des particuliers à laquelle il faudra répondre avec des aides financières et une action de conseil pour le montage de leur programme de rénovation. C'est dans ce contexte que le réseau des Points Rénovation Info Service (PRIS) a vu le jour.

¹ 4000 logements sociaux autorisés en 2013 contre 2000 il y a 10 ans

Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de stimuler la demande, faut-il encore que l'offre suive et soit à la hauteur des enjeux énergétiques, environnementaux et sociaux (création d'emplois non délocalisables).

Dans le cadre des Assises de l'énergie qui ont récemment eu lieu à Dunkerque, un exemple de réussite en la matière a été présenté par la région Bruxelles capitale : le projet [*Alliance Environnement Emploi*](#)². Son objectif : favoriser le décloisonnement pour progresser ensemble.



² Ce projet part du constat que les enjeux environnementaux représentent un gisement essentiel d'emploi et de développement économique pour les entreprises qui sauront s'adapter le plus rapidement. L'Alliance Emploi-Environnement propose une nouvelle dynamique de gouvernance: elle vise à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées.

Les enjeux de la rénovation et les objectifs du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat par Sabine Paulus (ANAH) et Stéphane Leroy-Therville (Région Midi-Pyrénées)

+ TELECHARGER LE DIAPORAMA

Le PREH présenté en mars 2013 a pour ambition d'engager les travaux de rénovation énergétique et de faciliter la mise en place des projets des ménages. Il a largement été relayé grâce à la campagne « j'éco-rénove - j'économise ». Il répond à des objectifs ambitieux (500 000 logements rénovés par an à l'horizon 2017) et à un triple enjeu : écologique (lutte contre le réchauffement climatique), social (lutte contre la précarité énergétique) et économique (soutien au développement de



la filière rénovation et plus largement au secteur du bâtiment). La démarche est d'orienter les particuliers en amont de la définition de leur projet en leur offrant un maximum d'information d'une part via un site internet dédié (www.renovation-info-service.gouv.fr) et, d'autre part, en les orientant vers un conseiller à proximité de chez eux : les PRIS (Anah ou Espace Info Energie) qui sont une vingtaine en Midi-Pyrénées.

Ce dispositif est accompagné d'aides pour le parc privé et pour le parc public :

Parc privé	Parc public	Autre mesures fiscales
<ul style="list-style-type: none">• Programme Habiter Mieux de l'ANAH : soumis à conditions de ressources pour les propriétaires bailleurs et occupants, et les copropriétés• Ecochèque logement de la Région Midi-Pyrénées• Prime à la rénovation énergétique de 1350€ de l'Etat (logements > 2 ans)• Le Crédit d'Impôt Développement Durable• L'EcoPTZ (particulier et copropriétés)	<ul style="list-style-type: none">• Aides des collectivités locales (y compris Région MP) à la rénovation énergétique des logements sociaux• Pour le logement social : élargissement de l'EcoPLS à la classe D	<ul style="list-style-type: none">• TVA à taux réduit• Fond national de garantie• Mise en place de l'écoconditionnalité (RGE) pour l'écoPTZ dès juillet 2014

Le parc de logements est en mauvais état : 50% des logements sont classés E avec 15% des ménages en situation de précarité énergétique³. Dans ce contexte, la Région Midi-Pyrénées a mis en place le

³ Plus de 10% des revenus du ménage sont consacrés au paiement des factures d'énergie

dispositif des Ecochèques logement venant compléter le dispositif « Habiter Mieux » de l'ANAH (en 2013, 3200 Ecochèques ont été établis).

Dans le cadre du PREH, le rythme des rénovations à atteindre est estimé à 23 000 logements par an en Midi-Pyrénées, contre 9000⁴ par an actuellement rénovés, dont 5700 ont bénéficié d'une aide directe. Cet objectif représente un chiffre d'affaires supplémentaire de 600 000 € et 10 000 emplois supplémentaires dans les dix prochaines années

Dans ce cadre, une feuille de route régionale a été élaborée afin de créer un service intégré de la rénovation énergétique autour de l'utilisateur, articulé autour de 3 grands axes :

- Enclencher la décision de rénovation = accompagnement
- Financer la rénovation = déploiement des aides
- Mobiliser les professionnels = faire monter en compétence les professionnels (incontournable avec la mise en place du RGE)

+++ En débat

Les aides de l'ANAH remportent un vif succès et devraient encore monter en puissance. Dans ce cadre, est-il prévu une adaptation du dispositif de manière à réduire les délais entre la prise de décision d'engager des travaux et le déblocage effectif des aides (très pénalisant actuellement pour les artisans) ?

Concernant les aides de l'ANAH, en terme financier il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Sur les délais d'instruction, des commissions sont prévues tous les mois à partir de mars. Mais il est constaté une accélération de l'activité sur les derniers mois de l'année qui peut occasionner des retards, compte tenu du nombre de dossiers à traiter.

Concernant le dispositif Ecochèque logement, ce dernier est bien un moyen de paiement des travaux et ne rencontre donc pas les problèmes générés par le système de la subvention (paiement après travaux). En outre, l'ensemble des ménages est concerné par la problématique de la rénovation énergétique, et pas uniquement le public de l'ANAH : il s'agit donc d'avoir une vision complète de l'ensemble des ménages pour construire différents parcours de la rénovation énergétique, avec une fluidification de ces derniers qui passe par une simplification de certaines procédures et une harmonisation des dispositifs afin d'optimiser ce qui est déjà en place .

A LIRE : [Les aides financières en 2014 | EIE Midi-Pyrénées](#)

Comment sont positionnées les régions engagées dans le plan de rénovation énergétique de l'habitat ?
Quelles sont celles qui sont le plus avancées ?

La feuille de route régionale est le fruit d'un travail collectif entre 30 collectivités (en réponse à l'appel à proposition de l'Etat en juin 2013). Cette réflexion a donné un temps d'avance à la Région Midi-Pyrénées sur la traduction localement des objectifs nationaux.

A LIRE : [31 collectivités de Midi-Pyrénées répondent collectivement à un appel à projets national sur la rénovation énergétique](#)

⁴ 6500 rénovations dans le parc privé et 2500 dans le parc social

▶ **Les évolutions du contexte réglementaire des règles de construction** par Jocelyne Blaser (DREAL Midi-Pyrénées)

+ **TELECHARGER LE DIAPORAMA**

Le contexte réglementaire subit depuis ces dernières années de nombreuses et rapides évolutions imposant aux acteurs de l'acte de construire une adaptation au même rythme, ce qui n'est pas sans poser quelques soucis. Afin de mettre à jour les connaissances de chacun, un panorama des dernières évolutions vous est présenté.

Sur la réglementation thermique :

La RT 2012 a pris le relais de la 2005 et est applicable à tous les permis de construire déposés depuis le 1er janvier 2013. Elle s'applique à tous les bâtiments neufs (ou presque!) et aux extensions dans certaines conditions.

Ce qui change par rapport à la dernière réglementation :

- L'engagement des maîtres d'ouvrage est réaffirmé par la nécessité de fournir lors du dépôt de permis et à l'achèvement des travaux des attestations apportant les éléments de description de la prise en compte et du respect de cette réglementation.
- L'approche de la conception du bâtiment prend et valorise une conception bioclimatique et permet de jouer sur les moyens d'optimisation pour atteindre les résultats attendus. Une prise en compte des besoins en chauffage, éclairage et refroidissement dans certain cas. Il n'y a plus de valeurs « garde-fou » mais un coefficient Bbio prenant en compte ces besoins dans le cadre du projet.
- Le travail sur l'enveloppe doit être renforcé afin de répondre à la nécessité d'inertie du bâtiment, l'analyse de l'ouvrage se faisant en résultat de performance globale. Les déperditions énergétiques doivent être maîtrisées et un test d'infiltrométrie obligatoirement réalisé.
- L'application de la réglementation n'est pas homogène à tous les types de bâtiments, aussi des fiches d'application ont été nécessaires, elles sont maintenant disponibles et rendent plus aisée l'appropriation de cette réglementation dont le caractère très interprétatif faisait frein à la bonne compréhension.

Sur le chantier de la rénovation :

- Un audit énergétique est obligatoire dans les copropriétés de plus de 50 lots (on entend par lot, les logements mais aussi les caves, celliers ...). Le décret du 27 janvier 2012 précise que sont concernées les copropriétés dont le PC est antérieur au 1er juin 2011. Il fixe un délai de 5 ans pour réaliser cet audit et le soumettre en assemblée de copropriétaires. Un arrêté de février 2013 vient compléter ce texte en définissant le contenu et les modalités de déroulement de cette démarche.
- Une circulaire du 18 juillet 2013 impose le recours à des entreprises certifiées RGE pour les travaux de performance énergétique réalisés sur les bâtiments de l'Etat.

Sur le développement du recours aux ENR (énergie renouvelable) :

Un décret suivi d'un arrêté du 30 octobre 2013 viennent modifier la valeur de surface plancher au-delà de laquelle une étude de faisabilité en approvisionnement en énergie doit être réalisée (50 m² de plancher au lieu de 1 000 auparavant).

Sur les règles de construction parasismique :

Les règles de construction parasismiques ont évolué et ont été renforcées, un nouveau zonage est en application sur le territoire métropolitain depuis mai 2011. Le cadre réglementaire de référence pour

les constructions en zone sismique est celui défini par les eurocodes, en matière de sismicité c'est l'eurocode 8 qui sert de document de références pour les calculs.

Sur les règles de construction acoustique :

En matière d'acoustique, le décret du 30 mai 2011 rend obligatoire la fourniture à la déclaration d'achèvement des travaux d'une attestation prouvant le respect de l'application des règles de construction en matière d'acoustique. Un arrêté du 27 novembre 2012 précise le contenu et les modalités de contrôle devant être un préalable à son établissement.

Sur le choc de simplification :

Par ordonnance du 3 octobre 2013 le code de l'Urbanisme et celui de l'habitation ont été modifiés afin de faciliter les démarches administratives nécessaires en cas de travaux de surélévation d'immeuble de plus de 2 ans. Les demandes de dérogation aux règles dites du Gabarit pourront être déposées. Un accord tacite sera prononcé si l'administration ne se prononce pas dans un délai de 3 mois. Des dérogations aux règles de construction pourront aussi être accordées sous certaines conditions.

Sur les matériaux biosourcés :

- Le décret du 15 mars 2010 et son arrêté d'application de septembre fixant un taux minimum de bois à incorporer dans les constructions ont été abrogés suite à un recours.
- Un décret du 19 avril 2012 crée un label « bâtiment biosourcé » ; ses conditions d'application, l'arrêté du 19 décembre 2012 en précise les modalités d'application.

+++ En débat

Dans le cadre de la RT 2012, qu'en est-il lorsque l'attestation de fin de travaux fait le constat d'une non-conformité ou lorsqu'elle n'est pas transmise ?

L'attestation obligatoire de prise en compte de la RT 2012 à fournir à l'autorité administrative qui a délivré le permis de construire, à l'achèvement des travaux, constitue une des pièces devant servir à l'établissement de l'attestation de conformité. L'absence du document sus visé rend le dossier de demande de conformité incomplet et ne peut faire l'objet d'une instruction ; il sera par conséquent rejeté et l'attestation de conformité non fournie.

Les conséquences sont de 2 ordres : l'attestation RT 2012 fait état d'un non-respect de cette réglementation et le dossier peut être transmis à l'autorité assermentée afin d'effectuer un contrôle réglementaire en application de l'article L 152-1 du code de la construction. Les suites de ce contrôle sont, l'établissement d'un rapport visant les non conformités, après transmission à l'autorité des pièces constitutives du dossier de contrôle par le maître d'ouvrage et visite in situ de l'ouvrage, puis la rédaction d'un procès-verbal de contravention et transmission au procureur de la république qui donnera suite. Le rappel est fait que les condamnations au titre du code de la construction sont des délits.

La non fourniture de l'attestation de conformité peut entraîner pour le propriétaire d'importantes difficultés à obtenir le solde de son crédit bancaire, des poursuites par les services fiscaux pour dossier incomplet ...

A CONSULTER : <http://www.rt-batiment.fr/generalites/actualites.html>

▀ L'évolution des diplômes des métiers du BTP par Gilbert Carbou (Education Nationale)

La 5^e Commission Professionnelle Consultative a achevé ses travaux fin 2012. Ses résultats sur le verdissement des diplômes du BTP (environ 47 sur une centaine de diplômes pour le secteur) ont été validés en mai 2013 et seront applicables dès 2015.

En synthèse, l'objectif était une prise en compte du Grenelle via l'adaptation des niveaux V (CAP, BEP) et IV (Bac Pro).

Dans ce cadre des mentions complémentaires, des renvois à des textes de référence ou encore des clauses spécifiques (par exemple sur la gestion des déchets) ont été introduits pour mieux tenir compte des enjeux énergétiques et environnementaux.

A CONSULTER : <http://eduscol.education.fr/>



+++ En débat

Les nouvelles réglementations introduisent une obligation de résultat. Que prévoit l'Education Nationale pour que les jeunes formés soient opérationnels dès leur entrée dans le monde professionnel ?

Les compétences théoriques mais également pratiques sont prévues et validées dans le cadre de la scolarité. Bien que plus opérationnel rapidement lors de leur prise de fonction, un temps d'adaptation est souvent nécessaire lors de leur entrée dans la vie active.

▲ RGE, nouvelle exigence imposée aux professionnels du bâtiment par Yves Chatard (Qualibat) et Mickael Micmacher (IFECO)

+ TELECHARGER LE DIAPORAMA

La mention « RGE - Reconnu Garant de l'Environnement » se met en place cette année pour les entreprises et dès 2015 pour le volet « études » avec le secteur de l'ingénierie.

Concernant le RGE Entreprises, il s'agit d'un affichage additionnel à un signe de qualité préexistant (Qualif'Elec, Qualit'EnR et Qualibat) accrédité par le Cofrac. A noter que depuis le 1^{er} janvier 2014, les Pros de la Performance Energétique (FFB) et les ECO artisans (CAPEB) ont intégré la nomenclature Qualibat.



Entrer dans la démarche RGE n'est pas une obligation pour les professionnels du bâtiment mais une incitation forte car elle constitue une éco conditionnalité pour l'accès au dispositif fiscal de crédit d'impôt à compter de janvier 2015 et à celui d'un ECOPTZ dès juillet 2014.

L'accès à la mention RGE se fait soit sur la base d'une demande qui doit être validée par une formation obligatoire (via les modules 1 et 2 de formation feeBAT), en sus de la qualification Qualibat (sur les métiers dédiés à la rénovation thermique) ; soit par les marques des organisations professionnelles (Pros de la Performance Energétique, ECO artisans) portées maintenant sur le référentiel Qualibat.

Attention, Une entreprise peut très bien être RGE dans certains domaines de travaux mais pas dans d'autres !

La prise de conscience des professionnels du bâtiment est nécessaire : le train est en marche mais seulement 14 000 entreprises en France disposent de la mention RGE.

Suite à l'annonce de son entrée en vigueur, en 6 mois, le nombre de professionnels RGE est passé de 11 000 et 14 000. Le rôle des organisations professionnelles est majeur pour déclencher cette prise de conscience.

Néanmoins demeurent des freins qu'il faut lever : la plupart des professionnels opposent le motif du coût de la formation feeBAT alors que celle-ci est prise en charge (à 100%) par les fonds de formation des OPCA.

A retenir par ailleurs que :

- RGE s'applique à un référent technique par structure
- Un RGE siège social n'entraîne pas RGE pour les filiales
- Le chemin d'accès n'est pas gratuit même si la formation l'est
- La formation à suivre s'organise en deux modules sur deux pour chacun
- L'accès à la mention se fait en 4 à 6 semaines, c'est une véritable démarche (justificatifs à fournir : URSSAF, assurances, QCM système d'évaluation....)

+++ En débat

La gérante d'une entreprise du bâtiment (également vice-présidente de la CAPEB 31) disposant de la mention RGE témoigne.

Accéder à la mention RGE, c'est s'inscrire dans une démarche de progression en compétence et avoir la volonté de d'entraîner dans cette progression ses salariés. L'éco-conditionnalité des aides c'est juste la « cerise sur le gâteau » et RGE ne doit pas être résumé à la capture de nouvelles parts de marché.

Porter la mention RGE c'est garantir des professionnels compétents en capacité de conseiller, orienter vers les PRIS, budgétiser... Obtenir la mention RGE ne représente aucune difficulté : plusieurs interlocuteurs sont présents pour accompagner les professionnels et notamment les organisations professionnelles. Son coût n'excède pas 80 à 110 euros par an pour une entreprise artisanale.

A CONSULTER : [Devenir un pro RGE](#)



► **Build Up Skills, feuille de route européenne pour la montée en compétence des opérateurs sur chantier** par Myriam Montcouquiol (ADEME), Alain Faucher (AFPA) et Nathalie Beghin (Constructys)

Ce projet a mobilisé 30 pays en Europe pour organiser la montée en compétences des « cols bleus ».

Le programme comporte deux piliers :

- le pilier 1 : un état des lieux partagé pour lequel, en France, un grand travail de concertation a été mené par le consortium ADEME/AFPA/CSTB/AVE (déposé en janvier 2013) avec la rédaction d'une feuille de route nationale (livrée en novembre 2013)
- le pilier 2 : la mise en œuvre d'une feuille de route à travers un appel à projets dont les résultats sont attendus pour mars 2014.

En termes de méthodologie, une collecte d'études et de documents divers a été organisée puis partagée au sein de réunions nationales, régionales et groupes de travail.

De ce travail, plusieurs constats émergent :

- le manque de temps des entreprises pour aller se former déjà très mobilisées sur la formation liée à l'évolution de la réglementation
- la stimulation par le marché de la montée en compétence (la mise en place du RGE est un exemple)
- le nécessaire transfert de compétences au sein de l'entreprise compte tenu des enjeux liés aux objectifs de rénovation énergétique

En synthèse, Build up Skills pour la France regroupe 17 actions formalisées dans la feuille de route, avec entre autres : un inventaire des compétences, la formation de formateurs et le déploiement d'un dispositif d'accompagnement des entreprises et des personnes.

Le projet a été clôturé le 29 novembre 2013 avec le dépôt de quatre projets pour la France dans le cadre de l'appel à projets Pilier 2.

Parmi ceux-ci, Constructys a répondu sur deux thèmes :

- l'actualisation des référentiels de compétences à partir du travail réalisé dans le cadre du programme RAGE : l'idée étant d'extraire de ces documents les compétences que les professionnels auront à mettre en œuvre afin d'enrichir la BNDC (banque nationale des domaines de compétences)
- la mise en place d'un diagnostic RH pour les dirigeants d'entreprises

A CONSULTER : <http://france.buildupskills.eu/fr>



► Quels outils de prescription et d'anticipation en matière de formation et de recrutement par Jacques Vuthan (CCCA BTP) et Stéphanie Fourcade (CRC BTP)

+ [TELECHARGER LE DIAPORAMA](#)

La CCCA-BTP et le CRC BTP sont liés par une convention permettant un partenariat concret, évolutif et prospectif entre ces deux structures sur la thématique de l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises.

Deux publications existent le **Tableau de Bord prospectif de l'Emploi-Formation du Bâtiment et des Travaux Publics** édité de façon biannuelle qui dresse des perspectives d'activité par métier, associe conjoncturel/structurel (GRH et évolution des marchés) et se



veut raisonné pour optimiser l'offre de formation avant de la développer.

Une plaquette « en temps réel » sur **l'Adaptation du Dispositif de formation aux besoins des entreprises de bâtiment et Travaux Publics** qui permettrait de gérer les priorités à court et moyen terme.

La finalité de cette démarche prospective sert à sensibiliser les entreprises à la nécessité d'anticiper le renouvellement par un investissement de formation, de permettre au dispositif de formation de répondre de manière appropriée aux attentes de la profession et faire de la profession via la CPREF (Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et la Formation) un acteur « actif » en matière de pilotage de la carte des formations.

Associer à ce partenariat le CARIF-OREF a semblé évident, en élargissant le cercle d'expertise en associant différents partenaires à la réflexion emploi-formation, en définissant clairement un périmètre et un champ d'intervention et en pérennisant un partenariat avec les Pouvoirs Publics avec un rôle fort de la profession.

Le CRC BTP a développé, depuis 2005, un autre outil conjoncturel de prospection au travers de **l'Observatoire de la Situation des Entreprises au Regard de l'Emploi et de la Formation (OSEREF)**. L'objectif de cet observatoire est d'apprécier les besoins et les difficultés du secteur, sur la thématique de l'emploi et la formation, sur une échelle temps en y incluant des éléments conjoncturels. Un autre sujet a été rajouté depuis deux éditions permettant d'évaluer l'impact des évolutions réglementaires. Dans cette 5^{ème} édition, un échantillon de 6 606 établissements a été retenu pour un taux de réponses de 4.6%. Le nombre de recrutements prévus à court et moyen terme est de 739 besoins, dans le Bâtiment (63%), les Travaux Publics (34%) et l'Industrie des Carrières et Matériaux (3%).

Sur les quatre dernières éditions, la conjoncture se ressent également dans le secteur avec une baisse des besoins prévus depuis 2009 de 60% par édition (2011/2009 et 2013/2011). Seul le secteur des Travaux Publics prévoit une légère hausse de ces recrutements en 2013-2015 de 10%, pour des métiers de conducteurs d'engins et de poseurs et aide-poseurs canalisateurs.

Dans le Bâtiment, les métiers plus recherchés sont les maçons, les électriciens, les peintres et les menuisiers.

Dans l'industrie des Carrières et des Matériaux, 17 recrutements prévus, pour des remplacements de salariés, dans les métiers suivant : polisseur, scieur-débiteur et animateur qualité sécurité environnement.

Les qualifications recherchées sont essentiellement des ouvriers, avec une part plus importante dans le TP pour des Employés Agents de Maîtrise. Les types de contrats qui seraient proposés sont essentiellement des CDI dans les TP et l'ICM. Pour le Bâtiment seraient proposés dans les mêmes proportions des CDD et des CDI.

L'activité économique du secteur du BTP

Près de 8 milliards de chiffre d'affaires en 2012 soit un environ 2 776€/habitant/an.

La filière construction, représente environ 20% du tissu des établissements de la région et est composée essentiellement de TPE (95%) dont 70% ont 0 salarié.

En termes de salariés, la filière est également sur le podium des employeurs et se situe après le secteur de l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire.

Près de 7 salariés sur 10 sont dans les métiers de production et 62% des ouvriers sont qualifiés ou très qualifiés. La moyenne d'âge est de 38.7 ans et la part des moins de 25 ans est de 12%. Une inquiétude sur ce taux car il a perdu 3 points en 2 ans.

Sur la formation continue, une évolution des effectifs est ressentie entre 2009 et 2011. En 2011, 1 salarié sur 5 a été stagiaire de la formation continue et 1 458 artisans ont suivi une formation. Les entrées en formation baissent de 2% entre 2012 et 2011, portant le nombre de jeunes en formation initiale à 7 846. L'apprentissage représente 50% de la formation mais pour certains métiers cette voie est largement majoritaire tel que : plombier, plâtrier, carreleur, couvreur, maçon, canalisateur, constructeur d'ouvrages d'art.

▲ Comment les acteurs de la formation s'adaptent aux nouveaux enjeux...

[La plateforme midi-pyrénéenne PRAXIBAT](#) par Mickaël Micmacher (IFECO)

+ TELECHARGER LE DIAPORAMA

Le déploiement des plateformes Praxibat et de la notion d'apprentissage par le geste vient en complément des modules de formation FEEbat.

Trois thématiques sont traitées sur la plateforme de Montauban dans les locaux d'IFECO :

- Parois opaques et étanchéité à l'air
- Ventilation
- Eclairage performant

La plateforme regroupe trois zones de travail permettant d'aborder l'Isolation Thermique par l'Extérieur et l'Isolation Thermique par l'Intérieur, la pose de menuiseries, la création de trous dans le respect des règles d'étanchéité, ...

Il est intéressant d'intervertir les rôles de chacun pour montrer l'importance de la gestion des interfaces de lots (points singuliers, ossature bois, risque d'humidité,...).

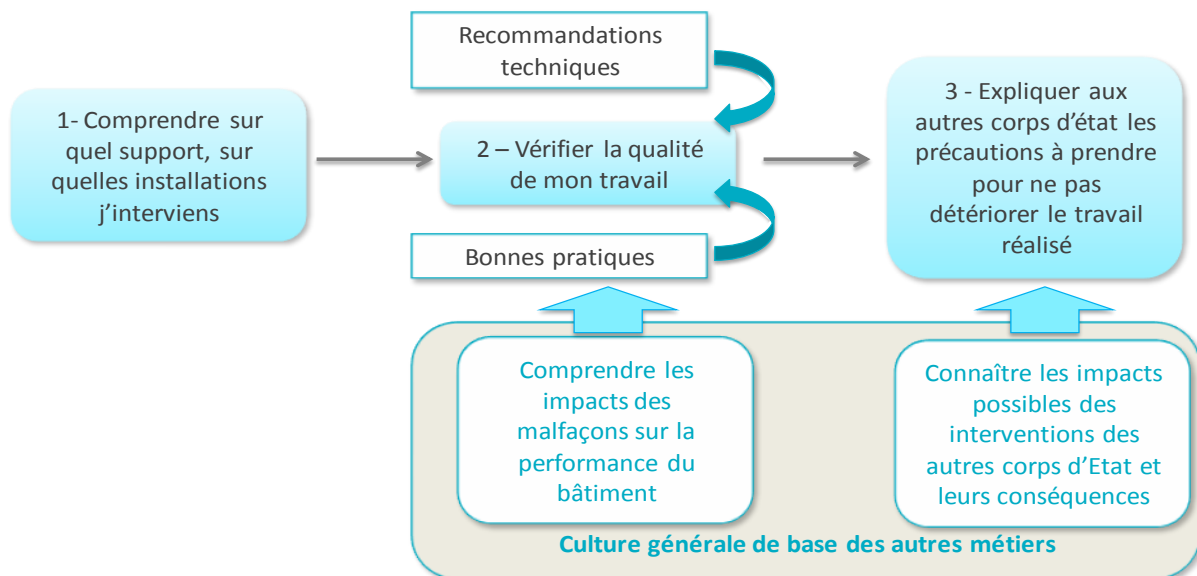
FEEbat n'est qu'une pierre à l'édifice. En effet, il y a un réel besoin de formation théorique mais il y a un enjeu important dans le déploiement de plateformes pratiques permettant d'intégrer les évolutions réglementaires comme celle liée à l'étanchéité à l'air.

[Les « + formations » développement durable](#) par Thierry Kopacki (CFA BTP Pierre-Paul Riquet)

+ TELECHARGER LE DIAPORAMA

Le CCCA, réseau des CFA, est le 1^{er} réseau en France dans le BTP avec 60 000 apprentis formés chaque année. Dans ce cadre, une réflexion nationale a été lancée avec l'ensemble des formateurs pour la formation des apprentis au geste professionnel et à l'échange entre les différents corps de métier. D'une part tous les formateurs ont été formés à FEEbat 1 et 2, voir 3 y compris sur la RT2012 et l'étanchéité à l'air.

D'autre part, l'objectif était de structurer les espaces de formation et les contenus en créant des modules transversaux pour mieux appréhender la co-activité :



[Le dispositif de Formateur Tournant avec plateforme mobile](#) par Nahalie Beghin (Constructys)

+ TELECHARGER LE DIAPORAMA

Ce dispositif, en place depuis plus de 15 ans, est proposé aux entreprises adhérentes de Constructys de plus de 10 salariés. Il est déployé sur chantier pendant le temps de travail.

Constructys assure la promotion du dispositif et non de la formation qui est confiée à un prestataire.

Très concrètement, un diagnostic est effectué auprès du dirigeant d'entreprise qui exprime un besoin à partir duquel est développé un programme de formation adapté. Un cahier des charges est rédigé sur la base de plusieurs critères :

- Le niveau et le type d'utilisation des produits
- La mise en place d'une fiche d'autocontrôle
- La réussite du test d'étanchéité à l'air

Le cahier des charges prévoit par ailleurs deux jours d'intervention (un jour d'apport théorique et un jour de formation sur chantier).

Le formateur retourne sur le chantier pour vérifier la bonne application des gestes appris.

Ce dispositif est très centré sur le résultat avec un processus d'évaluation avant et après.

[Le programme européen PIRATE \(développement d'un ECVET Construire en terre crue\)](#) par Mary Jamin (ASTERRE)

PIRATE est le nom d'un projet européen qui bénéficie d'un financement Leonardo da Vinci pour 2012-2015 sous la forme d'un "development of Innovation" DOI.

Cette initiative a pour objectif de développer le référentiel de compétence **ECVET Construire en terre**. Il s'agit de mettre en place des unités ECVET⁵ qui permettront la reconnaissance des compétences spécifiques dans la construction de murs porteurs en terre crue.

Ces unités sont élaborées pour les niveaux 3 et 4 du Cadre Européen de Certification qui correspondent aux niveaux 5 et 4 du Cadre National de Certification.

Cette reconnaissance porte sur la réalisation de murs selon deux types de mise en œuvre : Monolythique "MONO" pour le pisé et la bauge et maçonné "BRICK" pour la brique.

Un 3^e groupe de travail se mobilise à l'échelle universitaire avec le groupe SUPERV sur les niveaux 5 et 6 du CEC pour former les conducteurs de travaux à la construction en terre crue.

18 partenaires dans 8 pays européens sont impliqués dans ce programme dont 6 partenaires pour la France. En Midi-Pyrénées les Compagnons du Devoir pour le groupe BRICK et le LMDC à l'UPS pour le groupe SUPERV sont partie prenante de cette action et ont déjà accueilli à Toulouse les rencontres nationales et européennes de ces deux groupes.

Il est attendu que PIRATE à l'issue des 3 ans ait produit les référentiels de compétences et les critères d'évaluation des compétences selon les niveaux dans une démarche de certification.

A TELECHARGER : [Pirate - Plaquette](#)

A CONSULTER : <http://pirate.earthbuilding.eu>



▀ En conclusion...

⁵ ECVET = European Credit for Vocational and Educational Training"

ECVET = Crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle

L'ECVET est un cadre technique pour le transfert, la reconnaissance et la capitalisation des acquis d'apprentissage individuels en vue de l'obtention d'une certification dans un contexte de mobilité.

Après de nombreux témoignages, échanges riches et fructueux, la journée s'achève sur un message positif lancé par les professionnels des deux filières.

Ceux de la construction avec cet engagement de s'adapter aux nécessités des marchés neuf et rénovation et de s'impliquer dans les évolutions nécessaires à la progression de leurs métiers, et ceux de la formation avec, eux aussi, une démarche très marquée d'adaptation et montée en puissance des formations dédiées, adaptées afin de répondre aux exigences de qualifications et sensibilisation des marchés ouverts depuis les engagements du Grenelle.

Merci à toutes et à tous de votre présence, votre attention et votre active participation.